

Réservé à l'administration

N° de référence individuel : N° de dossier :

Note

Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux.

Les garants ne sont pas tous tenus de remplir le formulaire. Pour savoir si vous devez le faire, consultez la rubrique « Remplir les formulaires nécessaires à ma demande d'engagement » de la section **6 : Quelles sont les démarches pour parrainer?** du *Guide du parrain*.

Prenez d'abord connaissance de l'information sur la protection des renseignements personnels. Remplissez ensuite la page 2 et joignez-la, s'il y a lieu, à votre demande. N'oubliez pas de signer le formulaire.

Vous n'autorisez pas Revenu Québec à communiquer les renseignements au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, consultez également la rubrique « Remplir les formulaires nécessaires à ma demande d'engagement » de la section **6 : Quelles sont les démarches pour parrainer?** du *Guide du parrain*.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire et, le cas échéant, dans les documents qui doivent y être annexés sont nécessaires au traitement de votre demande de certificat de sélection et à l'application de la Loi sur l'immigration au Québec, du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers et des règles administratives qui en découlent.

Ces renseignements peuvent également être utilisés par le ministre à des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur votre demande.

Les renseignements personnels vous concernant sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre consentement à moins que la loi ne l'autorise. La loi permet notamment, à certaines conditions, la communication de renseignements personnels **sans consentement** si cette communication est nécessaire :

- à l'application d'une loi au Québec;
- à l'exercice des attributions d'un organisme du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada, notamment les autorités canadiennes de l'immigration;
- à la prestation d'un service du Ministère ou à l'exécution d'un contrat de service confié par le Ministère;
- aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec ou en raison d'une situation d'urgence.

Au sein du Ministère, l'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes qui ont qualité pour les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

À l'exception des sections facultatives, tout refus de répondre ou toute omission peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Vous pouvez être informé des renseignements vous concernant détenus par le Ministère et, s'il y a lieu, en demander par écrit la rectification. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau qui traite votre demande. Si ce bureau n'est pas en mesure de vous fournir les renseignements demandés, adressez-vous au responsable ministériel de la protection des renseignements personnels au Secrétariat général du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, situé à l'adresse suivante : Édifice Gérald-Godin, 360, rue McGill, 4^e étage, Montréal (Québec), H2Y 2E9.

Réservé à l'administration

N° de référence individuel : _____

N° de dossier : _____

AUTORISATION DU GARANT ou du CONJOINT COSIGNATAIRE

J'autorise Revenu Québec à communiquer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) les renseignements prévus à la présente, permettant de déterminer si :

1. je suis actuellement en défaut* relativement au paiement de pension alimentaire pour le bénéfice de mon époux ou ex-époux ou de mon enfant et, **si oui**,
2. j'ai fait l'objet d'un recours** pour non-paiement de pension alimentaire à mon époux ou ex-époux ou mon enfant, au cours des cinq années précédant la date de la présente autorisation;
3. j'ai conclu une entente relativement au remboursement des sommes dues et permettant d'indiquer la date d'échéance de cette entente.

Nom de famille à la naissance _____ (lettres moulées) Prénom _____ (lettres moulées)

Date de naissance _____ Année / Mois/ Jour Numéro d'assurance sociale _____

Adresse _____

Signature _____ Garant ou conjoint cosignataire Année / Mois/ Jour

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DE REVENU QUÉBEC

1. Le garant, ou le conjoint cosignataire mentionné ci-dessus, est actuellement en défaut* relativement au paiement de pension alimentaire pour le bénéfice de son époux ou ex-époux ou de son enfant. Oui Non

Si oui,

2. Le garant, ou le conjoint cosignataire a fait l'objet d'un recours** pour non-paiement de pension alimentaire à son époux ou ex-époux ou son enfant au cours des cinq années précédant le _____ Année / Mois/ Jour Oui Non

3. Une entente concernant le remboursement des sommes dues a été conclue entre Revenu Québec et le garant ou le conjoint cosignataire. Oui Non

Il est prévu que les sommes dues seront remboursées en totalité le _____ Année / Mois/ Jour

Nom et prénom de l'agent de Revenu Québec _____ (lettres moulées) Numéro de téléphone _____

Signature _____ Agent de Revenu Québec Année / Mois/ Jour

* Le garant n'est plus considéré en défaut lorsque les sommes dues à la suite d'un recours, tel que décrit à la note suivante, ont été remboursées **en totalité**.

** Mesure d'exécution forcée à la suite d'un jugement d'un tribunal ordonnant le paiement d'une pension alimentaire ou recours, procédure, ou mesure d'exécution forcée visé à l'article 47 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (L.R.Q., c. P-2.2) ou mesure de recouvrement visée aux articles 48, 49, 50 ou 53 de cette loi.